

## Barème d'usage en cas de location et/ou cession

TRANSACTION	HONORAIRES	À LA CHARGE DE
Location	30 % HT (36 % TTC) du loyer annuel facial* HT à la charge du preneur <b>OU</b> 15 % du loyer annuel HC HT à la charge du Bailleur 15 % du loyer annuel HC HT à la charge du Preneur	Les honoraires de négociation seront à la charge du bailleur ou du preneur ou éventuellement répartis entre le bailleur et le preneur selon le mandat.
Cession de fonds de commerce cession de bail location avec droit d'entrée	30 % HT (36 % TTC) du loyer annuel facial* HT <b>OU</b> 10 % HT (8,4 % TTC) du prix de cession HT à la charge du preneur	
Cession de parts de société	7 % HT (8,4 % TTC) du prix de cession HT	
Recherche d'un bien à la location	30 % HT (36 % TTC) du loyer annuel facial* HT à la charge du preneur <b>OU</b> 15 % du loyer annuel HC HT à la charge du Bailleur 15 % du loyer annuel HC HT à la charge du Preneur	
Recherche de locataire	30 % HT (36 % TTC) du loyer annuel facial* HT à la charge du preneur <b>OU</b> 15 % du loyer annuel HC HT à la charge du Bailleur 15 % du loyer annuel HC HT à la charge du Preneur	
Recherche de locataire successeur	30 % HT (36 % TTC) du loyer annuel facial* HT <b>OU</b> 15 % du loyer annuel HC HT à la charge du preneur 15 % du loyer annuel HC HT à la charge du reprenneur	
Sous-location	30 % HT (36 % TTC) du loyer annuel facial* HT <b>OU</b> 15 % du loyer annuel HC HT à la charge du preneur 15 % du loyer annuel HC HT à la charge du sous-locataire	

\* valeur du loyer inscrit sur le bail (sans tenir compte d'une éventuelle franchise ou d'un aménagement de paiement de loyer); En cas de loyer dit progressif, le loyer final (loyer hors progressivité) sera retenu pour base de calcul.

- ▶ Le consultant n'est pas habilité à rédiger le bail commercial, ni l'état des lieux.
- ▶ L'état des lieux et la rédaction du bail peuvent être établis par tous professionnels de l'immobilier habilités (avocats, huissiers, notaires) à la demande du propriétaire et/ou du locataire. Les honoraires convenus avec le rédacteur seront alors directement payés par l'intéressé et ne viendront pas en déduction des honoraires dus à l'agence.

## Barème d'usage en cas de vente

TRANSACTION	HONORAIRES	À LA CHARGE DE
Vente	7 % HT (8,4 % TTC) du prix de vente Net Vendeur < 100 000 € 10 % 100 001 € à 200 000 € 7 % 200 001 € à 500 000 € 6 % 500 001 € à 2 M.€ 5 % 2 000 001 € à 5 M.€ 4 % > à 5 M.€ 3 %	Les honoraires de négociation seront à la charge du vendeur ou de l'acquéreur ou éventuellement répartis entre le vendeur et l'acquéreur selon le mandat.
Recherche d'acquéreur	7 % HT (8,4 % TTC) du prix de vente Net Vendeur	
Recherche d'un bien à l'acquisition	7 % HT (8,4 % TTC) du prix de vente Net Vendeur	

Honoraires minimum de 7 000 € HT\*, Honoraires à la charge du Vendeur

## Barème adapté à la situation du mandant

Après avoir échangé sur la complexité de la mission, le mandant et le mandataire conviennent librement de la signature d'un devis adapté aux besoins du mandant pour les prestations supplémentaires exceptionnelles réclamées par ce dernier. Ce devis sera annexé au mandat.